

Formation Marchandises dangereuses catégorie 17 OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

RS1124 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Former aux matières dangereuses les membres d'équipage (autres que membres d'équipage de conduite) travaillant pour des exploitants non autorisés au transport des marchandises dangereuses . Il s'agit des membres d'équipage de cabine.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Répondre aux instructions techniques de l'OACI (doc 9284-AN/905) Partie 1 chapitre 4,

Reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées.

Maîtrise des dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage,

Maîtrise des procédures d'urgence.

Maîtrise des connaissances théoriques concernant les thématiques définies dans les instructions techniques de l'OACI.

- Théorie générale et limites,
- Etiquetage et marquage,
- Documents de transport de marchandises dangereuses et autres documents pertinents,
- Reconnaissance de marchandises dangereuses non déclarées,
- Dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage,
- Procédures d'urgence.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Rgl (UE) n° 965/2012 modifié du 05/10/2012""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre membre de l'équipage de cabine (hôtesses, stewards)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1124/>